Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Vermessungswesen und Kulturtechnik =

Revue technique suisse des mensurations et améliorations foncières

Herausgeber: Schweizerischer Geometerverein = Association suisse des géomètres

Band: 26 (1928)

Heft: 4

Vereinsnachrichten: Société suisse des géomètres : comité central : extrait du procès-

verbal de la séance des 3 à 4 mars 1928, à Zurich

Autor: Bertschmann, S.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

central, pour être soumise à la sanction de la prochaine assemblée géné-

rale, la proposition suivante:

La Société suisse des Géomètres décide de prendre les mesures nécessaires pour la création d'une nouvelle réglementation concernant l'instruction et l'emploi des auxiliaires dans le domaine des mensurations. Une commission est nommée pour l'étude de la question des auxiliaires et la présentation de la proposition à la Société centrale. Acceptée sans discussion.

Clôture de l'assemblée 18 h.

Münchwilen et Zurich, le 2 avril 1928.

Le Vice-président: J. Früh. Le Secrétaire: Bertschmann.

Société suisse des Géomètres. Comité central.

Extrait du procès-verbal de la séance des 3 à 4 mars 1928, à Zurich.

1º Comme nouveaux membres de la Société sont reçus: MM. Zundt, Charles, à Madiswil; Kunz, Gottfried, à Grosswangen; Staub, Fritz, à Uerikon-Staefa.

Sont démissionnaires: MM. le Dr Engi, Paul, à Zurich; Sigg, Rud., à St-Gall; Imobersteg, G., à Berne; Homberger, Jean, à Lugano; Wink-

ler, Marguerite, à Morat.

Mademoiselle Marguerite Winkler, qui se marie au printemps 1928, ne compte par conséquent plus pratiquer en qualité de géomètre; ainsi le premier et jusqu'ici l'unique représentant féminin dans la corpora-

tion des géomètres abandonne la profession.

2º Les Comptes-rendus annuel et financier pour 1927 sont adoptés en première instance, de même que le budget pour 1928. Il sera proposé à l'Assemblée Générale de maintenir à fr. 18. — le taux de la cotisation pour l'année courante, et de prélever une cotisation extraordinaire de fr. 2.—, en vue de la constitution d'un fonds pour l'organisation du congrès international.

3º L'Assemblée des Délégués 1928 aura lieu à Zurich, le 31 mars

à 14 heures.

4º L'Assemblée générale aura lieu à Soleure, le 13 mai.

5º Questions professionnelles. Une classification conforme des fonctionnaires fédéraux dans l'échelle des traitements a été obtenue provisoirement. Aucune solution satisfaisante n'a été apportée en ce qui concerne les géomètres-fonctionnaires. En suite de conférences approfondies, il a été décidé d'adresser une requête fortement documentée aux autorités compétentes pour étayer les revendications justifiées des membres de notre corporation. Cette requête sera également appuyée par les explications détaillées de la délégation du Comité central.

6º Taxation. Les frais des travaux de revision en vue du nouveau tarif pour les mensurations cadastrales de 1927 ont été couverts par une avance de l'Association des géomètres-praticiens. Cette dernière émet cependant le vœu qu'il lui soit garanti une allocation de fr. 1800. sur les fr. 4600.— que comportent les frais totaux. Il est certain que ce tarif profite, non seulement aux membres de l'Association, mais encore à tous les géomètres-praticiens et indirectement à toute la corporation et que par conséquent tous doivent contribuer au payement de ces frais. Les sections romandes de Vaud, Valais, Fribourg et Genève n'ont contribué en aucune façon, depuis l'élaboration du tarif de 1919, au coût d'établissement des tarifs subséquents, à l'encontre des autres sections qui, depuis longtemps, versent dans ce but à la caisse de l'Association une partie de leurs recettes provenant des adjudications. Le

Comité central saisit donc cette occasion pour inviter en première ligne les sections romandes à verser, dès aujourd'hui et jusqu'à nouvel avis, à l'Association des géomètres-praticiens un montant de 1 º/oo de la valeur des adjudications. Il est à espérer qu'avec le temps les frais résultant de la revision des taxations pourront être couverts sans que la caisse de la Société centrale soit mise de nouveau à contribution.

Le Département suisse de justice et police a fait parvenir sa décision en ce qui concerne le mode de communication des résultats des taxations aux géomètres qui ne font pas partie de la Société. Le point de vue de notre société a reçu satisfaction partielle; cette dernière réserve son attitude jusqu'au moment où le mode de faire sera entré

dans la pratique.

7º Association internationale des Géomètres. Il a été décidé d'organiser le Congrès international de 1930 à Zurich et à Berne. MM. le professeur Bæschlin, l'Inspecteur fédéral Baltensperger, et le géomètre de la ville de Zurich Bertschmann composeront la commission chargée

d'en poser les premières bases.

8º Assurances contre les risques de dommage aux instruments géodésiques. Il n'a pas pu être donné suite à une requête de notre collègue Albrecht, Schaffhouse, concernant une assurance de cette sorte, par le fait qu'aucune compagnie n'a voulu s'en charger. Toutes ont considéré plus ou moins cette assurance comme de minime importance, et constaté que les dommages pourraient être difficilement contrôlés.

Zurich, le 6 mars 1928.

Le secrétaire: S. Bertschmann.

Aus Zeitschriften.

Zur Wirkung des Papiereinganges von Dr. Schmidt. (Deutsche) Zeitschrift

für Vermessungswesen 1927, pag. 225—231.

Der Verfasser untersucht zunächst die durch die notwendige Generalisierung beim Uebergang vom Maßstab 1:25 000 auf 1:100 000 entstehenden Verzerrungen und findet, daß dadurch 4.3 % Flächenverlust für die übrigen Teile der Karte eintreten. Im zweiten Teil wird das Verhalten des Papiers beim Druck untersucht und festgestellt, daß 28 % der untersuchten Blätter mehr als 0.2 mm Verzerrung aufwiesen, also für kartometrische Zwecke unbrauchbar waren. Der Verfasser kommt zum Schlusse, daß für die gewöhnlichen Zwecke einer Karte die Wandelbarkeit des Papieres auf den Genauigkeitsgrad des Kartenbildes einen so geringen Einfluß ausübt, daß er praktisch für den 1:100 000 nicht in Frage kommt.

Die Leistungsfähigkeit der Kompensations-Polarplanimeter von G. Coradi, A. Ott und des Kompensationsplanimeters mit Kugellagerung von

J. Schnöckel, von Karl Lüdemann. (Deutsche) Zeitschrift für Vermessungswesen 1927, pag. 305 und ff. Der Verfasser findet folgende Fehlerformeln:

Für Coradi: $-0.146 F + 2.72 \sqrt{F}$ Für Ott: -0.156 F + 2.67 VF

Für Schnöckel: $-0.072 F + 2.27 \sqrt{F}$ $1.81 \ VF$

resp. 1.65 \sqrt{F}

Diese Resultate rühren aus den Jahren 1908—1914. Der Verfasser regt an, weitere systematische Untersuchungen vorzunehmen, um das Fehlergesetz der Planimetermessungen herauszufinden, speziell die Form $\sqrt{\alpha F + \beta F^2}$ zu erproben. Ferner sollte die Flächeneinheit des Planimeters berücksichtigt werden.